



CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris 93514 Montreuil  
E-mail : [cgtppj.idf@gmail.com](mailto:cgtppj.idf@gmail.com) – Site internet : [www.cgtppj.fr](http://www.cgtppj.fr)

SNPES-PJJ/FSU Île de France  
E-mail : [snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com](mailto:snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com)  
Site internet : [www.snpesppj-fsu.org](http://www.snpesppj-fsu.org)

Paris, le 18 octobre 2018

## **La réforme statutaire à la PJJ pour la filière socio-éducative : une arnaque bien ficelée !**

A l'occasion du séminaire régional des cadres d'Île de France-Outre-Mer le 3 octobre, le SNPES-PJJ/FSU et la CGT-PJJ IDF-OM ont appelé à une journée de grève intersyndicale.

Elle avait pour objectif de soutenir les RUEs mobilisés depuis le printemps dernier contre la réforme statutaire de la filière socio-éducative de la PJJ et d'élargir le mouvement aux éducateurs, ASS et CSE. Cette réforme, si elle passe en l'état risque d'enfermer pour longtemps l'ensemble des professionnel.le.s concerné.e.s dans un statut au rabais : ni catégorie A type pour les éducatrices, ni intégration pour les RUEs dans le corps des directeurs.

De l'audience accordée par la Directrice de la PJJ aux deux organisations syndicales en présence d'une délégation de RUEs le 3 octobre 2018, aucun élément nouveau n'est ressorti : la directrice de la PJJ campe sur les mêmes positions qu'en juin 2018 et se défause sur la DGAFP (Direction Générale de l'Administration de la Fonction publique) qui ferait preuve d'intransigeance sur ce dossier.

Madame MATHIEU maintient avoir bataillé fermement pour obtenir une réforme statutaire de qualité pour la filière éducative de la PJJ en soutenant sa singularité. Or la proposition de la DGAFP est d'aligner la filière éducative de la PJJ sur la filière sociale de la Fonction Publique Territoriale dont nous savons que les statuts sont moins favorables.

Nous avons souligné que le décret instituant une catégorie A minuscule pour les éducatrices et voté par les autres organisations syndicales au Comité Technique Ministériel du 27 septembre 2018 ne reconnaît aucunement le niveau d'autonomie de travail de la catégorie A type.

A cette audience, les RUEs et les deux organisations syndicales ont illustré leurs propos par deux exemples de réformes statutaires « récentes » et les ont comparées aux propositions de la DPJJ :

- Les Professeurs des écoles sont 72 points d'indice au-dessus de la grille qui est actuellement proposée en fin de 1<sup>er</sup> grade d'éducateur et de 166 points d'indice en fin de 2<sup>nd</sup> grade.
- Le SPIP est 46 points au-dessus de la grille au 1<sup>er</sup> grade et 41 points au-dessus au 2<sup>nd</sup> grade.

Aux multiples responsabilités assumées par les RUEs et en réponse à leur charge de travail, la DPJJ n'offre pour seule réponse que la refonte de l'articulation DS / RUE, pour les « décharger » de certaines tâches.

Elle leur propose d'intégrer un corps de « cadres éducatifs » sans autre précision, y compris sur le contenu de formation. La DPJJ adopterait ainsi le modèle du corps de direction intermédiaire créé par la DGAFP en mai 2017 lors la réforme statutaire de la filière sociale. A la différence près que ce corps est prévu en 3 grades !

Or la DPJJ ne l'envisage que sur 2 grades pour les RUEs (avec un indice sommital 658) quand dans tous les autres ministères les corps en catégorie A se déclinent en 3 grades.

L'administration estimerait-elle que les responsables d'unité éducative ne sont que des « semi-cadres » ou des cadres au rabais ?

La seule nouveauté concerne les CSE non fonctionnels pour qui la DPJJ propose une revalorisation de leur grille indiciaire afin qu'ils finissent leur carrière à l'indice 638 (2985€ net).

**La CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU, en lien avec les professionnel.le.s, continuent donc d'exiger :**

- **L'intégration des RUEs dans le 1<sup>er</sup> grade du corps des Directeurs**
- **Des grilles indiciaires A type pour les éducateurs-trices, tenant ainsi compte de la spécificité de leur métier, de l'expertise nécessaire et de leurs missions.**

**Nous invitons TOUS les professionnel.le.s de la filière socio-éducative à rejoindre l'Assemblée Générale intersyndicale le 6 novembre 2018 à 14 H 00 à l'UEAJ de la Fontaine au Roi, Paris 11ème**

**Cette assemblée aura pour objectif de définir les actions à proposer au niveau national, afin de forcer l'administration à nous entendre et à ne pas se réfugier derrière la Direction de la Fonction Publique.**

**Refusons le mépris affiché au travers de cette réforme statutaire au rabais et rappelons que les missions de protection et d'éducation des jeunes confiés à la PJJ exigent des compétences variées et complexes pour tous les professionnel.le.s.**